



Vente d'un bien immobilier en indivision

Par Lorette

Bonjour,
nous souhaitons vendre un appartement en indivision.
Nous sommes 5 indivisaires: 4 frère et soeurs possédant la nue-propriété et une mère possédant l'usufruit (père décédé).
La maman a plus de 82 ans.
Quels seront les droits ou autre(s) impôt(s) à payer lors de la vente pour les nus-propriétaires et l'usufruitière?
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement.

Par morobar

Bonjour,
C'est l'acheteur qui paie les droits de mutation.
Les indivisaires et l'usufruitier paient le cas échéant un impôt sur la plus-value réalisée.